



N°DEL185BIS-2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT et le **SEIZE** du mois de **DECEMBRE** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **10 DECEMBRE 2020**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. DUBOIS Julien – Mme DEDIEU Martine – M. RENDE Grégory – M. DAGES Pascal – Mme LOUBERE BERTHELON Marie-Constance – M. LAUSSU Guillaume – M. ARRAS Alexis – Mme LABARCHEDE Martine – M. RELAUX Julien – M. MORA Vincent – M. LOUME Yves – Mme RABAUD FAVERAU Isabelle – M. STETIN Pierre – M. CASTEL Philippe – M. LAVIGNE Pascal – M. POMAREZ Serge – Mme DORVAL Gloria – Mme IRIGOYEN Sophie – M. SOUBLIN Jean – M. LE BAIL Gérard – Mme SABOURAULT Béangère – M. AUZEMERY Albert – M. LAFFITTE Philippe – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – Mme JAY Caroline – M. CARRERE Christian – M. BAZUS Julien – Mme PEDUCASSE Sylvie – M. LAVIELLE Jean – Mme GAY Martine – Mme BEYRIS Christine – M. LAFOURCADE Laurent – M. BEDAT Henri – Mme LALANNE Christelle – M. VILATON Pascal – M. BERGERAS Alain – Mme LAPORTE Corinne – Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR – M. LANGOUANERE Bernard – M. CHAHINE Hikmat – M. DUBOURDIEU Alain – M. BOURDILLAS Thierry.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme AUDOUY Véronique
Mme PECHAUDRAL-DOURTHE Sarah
M. BENALIA BROUCH Amine
Mme HENAULT Marylène
Mme ERIDIA Martine
Mme PEYSALLE Florence
Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle
M. GODOT Alain
M. HUMEAU André
M. PETRAU Jean

Donne pouvoir à :

Mme DUTOYA Guylaine
M. DAGES Pascal
M. RELAUX Julien
M. RENDE Grégory
M. LAUSSU Guillaume
Mme DEDIEU Martine
M. LOUME Yves
M. LAVIELLE Jean
Mme GAY Martine
M. DARRIGADE Hervé

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme AUDOUY Véronique – Mme PECHAUDRAL DOURTHE Sarah – M. BENALIA BROUCH Amine – Mme HENAULT Marylène – Mme ERIDIA Martine – Mme PEYSALLE Florence – Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle – M. GODOT Alain – M. HUMEAU André – Mme FAVARD Catherine – Mme LAGRASSE Catherine – M. PETRAU Jean – M. DELMON Philippe.

Secrétaire de séance : Mme PEDUCASSE Sylvie



OBJET: POLITIQUE DE LA VILLE - GRANDE ECOLE DU NUMERIQUE, RENOUELEMENT DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA FORMATION « ASSISTANT(E) DE LA TRANSITION NUMERIQUE EN ENTREPRISE » MISE EN PLACE PAR L'INTECH.

Madame la Vice-présidente expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les compétences enseignement supérieur et politique de la ville de la Communauté d'agglomération du Grand Dax

Considérant que l'INTECH, établissement d'enseignement supérieur informatique, installé sur le Grand Dax depuis 2017, a été labellisé Grande école du Numérique depuis le début d'année 2019. Ce label permet à des structures de formations aux métiers du numérique de proposer des parcours de qualité pour trouver un emploi dans le numérique ou reprendre une formation.

La Grande École du Numérique est un réseau national de plus de 400 formations aux métiers du numérique qui favorise l'inclusion et répond aux besoins des recruteurs en compétences numériques.

Dans ce cadre, l'INTECH propose de renouveler une session de formation dénommée « Assistant(e) de la transition numérique en entreprise ». La formation a pour objectif de développer un large panel de compétences numériques de premier niveau ceci pour répondre aux besoins numériques des entreprises (TPE, PME et PMI) :

- Assurer des missions simples de support aux utilisateurs en effectuant des opérations d'assistance, d'installation ou de maintenance des matériels et réseaux informatiques
 - Assurer l'interface avec les prestataires informatiques externes ou un service informatique, prise en main de logiciels par les utilisateurs ou mise en œuvre des procédures de sécurité.
 - Développer les outils numériques facilitant la communication, l'organisation, la prise de décision et plus généralement le travail collaboratif au sein de l'entreprise-Mettre en œuvre la communication numérique extérieure de l'entreprise (référencement, campagne Google, maintenance du site, présence sur les réseaux...).
- Ce projet rejoint l'ambition de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax de favoriser l'implantation de formations numériques innovantes sur le territoire et accessibles aux grands dacquois. Il vient également se connecter aux actions développées dans le cadre du contrat de ville permettant l'accès aux personnes demandeuses d'emploi à des formations de qualité sur le territoire sur des métiers émergents.

Pour l'année 2020, l'INTECH sollicite une nouvelle subvention à hauteur de 5000 euros, cette somme a été budgétée sur le budget primitif politique de la ville, la formation devant au départ débiter en mars 2020, elle a démarré le 23 novembre 2020. Il a aussi été posé que c'était la dernière année de subventionnement par le Grand Dax sur ce dispositif, à charge pour l'association de trouver d'autres sources de financement en 2021.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2020 - Politique de la Ville article 6574.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat entre l'association « INTECH » et la Communauté d'Agglomération du Grand Dax pour le financement de la formation « Assistant(e) de la transition numérique en entreprise » dans le cadre de la Grande école du numérique,

Article 2 : DECIDE d'attribuer une subvention de 5 000 euros à l'association « INTECH » pour la formation « Assistant(e) de la transition numérique en entreprise » dans le cadre de la Grande école du numérique.

Envoyé en préfecture le 28/12/2020

Reçu en préfecture le 28/12/2020

Affiché le 28/12/2020

ID : 040-244000675-20201216-DEL185BIS_2020-DE



Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 16 décembre 2020
LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.

Envoyé en préfecture le 28/12/2020

Reçu en préfecture le 28/12/2020

Affiché le 28/12/2020

ID : 040-244000675-20201216-DEL185BIS_2020-DE

